



CHÂTEAUROUX
MÉTROPOLÉ

CONSEIL MUNICIPAL *d'enfants*

26

27

Édito

Pourquoi attendre d'avoir 18 ans pour voter ou être candidat à une élection ?

À Châteauroux, les jeunes scolarisés du CM2 à la 3^e peuvent faire leurs premiers pas en démocratie en siégeant au sein du Conseil municipal d'enfants (CME).

À l'image du conseil municipal, les élus juniors s'investissent dans la vie de la cité. Comme leurs aînés, ils sont amenés à réfléchir, discuter entre eux, prendre des décisions et mener à bien les actions qui en découlent. Nombreuses sont les propositions faites par les enfants qui sont ensuite reprises et validées par le conseil municipal.

Tu as des idées ? Tu veux en faire profiter tes camarades et plus largement l'ensemble de la population ?

En cette rentrée scolaire, c'est le moment de franchir le pas. Pour cela, rien de plus simple : il suffit de faire acte de candidature dans ton école. La Ville fait du CME un lieu d'apprentissage concret de l'exercice de la démocratie propice à former les citoyens de demain, des citoyens respectueux des valeurs républicaines qui font le ciment de notre société.

Gil Avérous

Maire de Châteauroux,
Président de Châteauroux Métropole
Vice-président du Département de l'Indre

Stéphanie Galoppin

Maire-Adjointe déléguée à la Famille,
la Petite enfance et à la Jeunesse
et Présidente du Conseil Municipal d'Enfants







Être élu

Agir au service de la cité

Le CME de Châteauroux a été créé il y a 38 ans, pour permettre aux jeunes castelroussins de s'initier à la vie civique et citoyenne auprès des élus municipaux, et de participer activement aux actions de la ville. Plus de 1 000 enfants y ont siégé.

Interlocuteurs privilégiés pour coordonner toutes les actions destinées à sensibiliser les jeunes dans tous les domaines

de la vie quotidienne, les élus du CME agissent dans le domaine de la santé, la sécurité, l'environnement, les loisirs, le sport, la solidarité, etc.

Avec son budget propre, il peut mener des opérations d'information et de concertation et entreprendre de petites réalisations. Les opérations de plus grande envergure font l'objet de négociations et nécessitent l'accord du conseil municipal.



Les élections

Quand ?

Jeudi 24 septembre 2026.

Qui ?

Un élève de CM2 par établissement sera élu en septembre 2026. Si plusieurs élèves se présentent dans une école, celui qui obtiendra le plus de votes représentera son école, puis son collège, au Conseil municipal d'enfants, pour une durée maximale de cinq ans.

Chaque élève des classes de CM2 peut :

- voter
- se présenter et être élu.

Un seul enfant est élu par établissement scolaire, sans suppléant.

Comment ?

L'élection s'effectue au scrutin uninominal à deux tours. Seuls les enfants résidant à Châteauroux sont éligibles. Aucune autre condition n'est exigée. La candidature est soumise à l'approbation des parents.

Le mandat

La durée du mandat est fixée à cinq ans. Le conseil se réunit trois fois par an (octobre, mars et juin) toujours un lundi de 17h30 à 19h.

Le Maire de Châteauroux ou son représentant préside les séances, suivant le protocole des séances officielles du conseil municipal, c'est-à-dire : séance publique, enregistrement de la séance, rédaction du procès-verbal, présence des différents services.

Le fonctionnement

Le CME a son propre budget pour fonctionner et réaliser ses actions.

Des commissions sont mises en place dans lesquelles les enfants travaillent avec l'aide des présidents des commissions concernées et des référents des différents services.

Trois thèmes seront proposés à la réflexion des conseillers, en plus de la commission Littéraire :

Vivre ensemble à Châteauroux et Solidarité, Culture et Sport, Environnement et Santé.

Les commissions se réunissent six fois par an (trois fois pour la commission littéraire).

Les commissions ont lieu le mardi de 17h30 à 19h.

La Ville organise, si nécessaire, le transport aller des conseillers pour tous les rendez-vous d'instance (les parents doivent au préalable en faire la demande en remplissant un formulaire).



**Le conseil
d'installation
aura lieu
le lundi 12
octobre 2026
à 17 h 30.**



Les actions

réalisées ces dernières années

- journée intergénérationnelle en maison de retraite,
- visite du musée US,
- veillée à la lumière au Musée Bertrand,
- journée de cohésion à Paris : pique-nique sur un bateau-mouche et visite de l'Assemblée Nationale,
- Allumage du sapin de Noël,
- Organisation d'un goûter zéro déchet dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets.





Visite



Visite de l'Assemblée nationale



Rencontre avec Charles Mazarguil

Rencontre

La commission Littéraire

Cette cinquième commission est composée d'élus impliqués dans les quatre autres commissions.

Chaque année, la commission Littéraire décerne le prix des enfants de la Ville de Châteauroux.

Cette année, c'est le livre *Ceux qui n'ont plus peur* de Charles Mazarguil qui a remporté le prix.





**CHÂTEAUROUX
MÉTROPOLE**

Contact

Secrétariat des Assemblées

02 54 08 34 85

secretariat-assemblees@chateauroux-metropole.fr

www.chateauroux-metropole.fr